



Bienvenue en réadaptation gériatrique

Brochure informative pour les patient-e-s
et leurs proches

- 4 Qu'est-ce que la réadaptation gériatrique ?
- 5 Lignes directrices
- 7 Qui constitue l'équipe interprofessionnelle ?
- 8 Planning hebdomadaire et horaires des visites
- 9 Est-ce possible de bénéficier d'un congé durant le séjour ?
- 10 Quelles sont les orientations possibles après votre hospitalisation ?
- 11 Message aux familles et aux proches
Cas de pertes/vols/dégâts ou détériorations de biens des patients

Chère patiente, cher patient,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans le Service de réadaptation gériatrique et espérons rendre votre séjour le plus agréable possible. Ce document a pour but de vous présenter, ainsi qu'à vos proches, le concept de la réadaptation et ce qu'elle vous propose.

4 Qu'est-ce que la réadaptation gériatrique ?

La réadaptation gériatrique est une discipline médicale spécialisée qui englobe les aspects biomédicaux, cognitifs, émotionnels, fonctionnels et sociaux de la prise en charge des personnes âgées. Elle fait suite à une prise en charge aiguë et vous permettra de bénéficier de thérapies ciblées sur vos besoins et votre projet de vie.

Les chutes, les troubles cognitifs, la malnutrition, la dénutrition, la sarcopénie (baisse progressive et généralisée de la masse musculaire, de la force et de la performance physique) ou encore l'incontinence sont autant de facteurs de fragilité chez une personne âgée. En tant que professionnel-le-s de la santé, il nous appartient d'identifier vos besoins, de planifier les thérapies les plus adéquates puis d'agir sur ces facteurs afin d'assurer un retour au quotidien en toute sécurité et avec un maximum d'indépendance et d'autonomie.



5 Lignes directrices

La réadaptation fonctionne grâce à un partenariat entre vous et l'équipe interprofessionnelle. A votre arrivée dans le service, chaque membre de l'équipe prend un moment pour échanger avec vous et fixer les objectifs de votre séjour.

La durée de séjour dépend de plusieurs paramètres, mais repose essentiellement sur vos objectifs de réadaptation, vos progrès ainsi que sur l'accord de prise en charge par votre assurance maladie. Concernant ce dernier élément, votre assurance maladie fixe une durée de séjour maximale, date à partir de laquelle le séjour hospitalier ne peut plus être poursuivi. Seules des justifications médicales peuvent prolonger votre séjour.

Si, en tant que patient-e, vous êtes au bénéfice de certains droits, vous avez également certains devoirs. Il vous incombe notamment d'informer les professionnels de la santé de façon claire sur vos symptômes et traitements. Il est aussi de votre responsabilité de suivre de manière conforme le traitement prescrit. Une relation transparente entre le professionnel de la santé et le-la patient-e permet une prise en charge optimale.

6 Lignes directrices

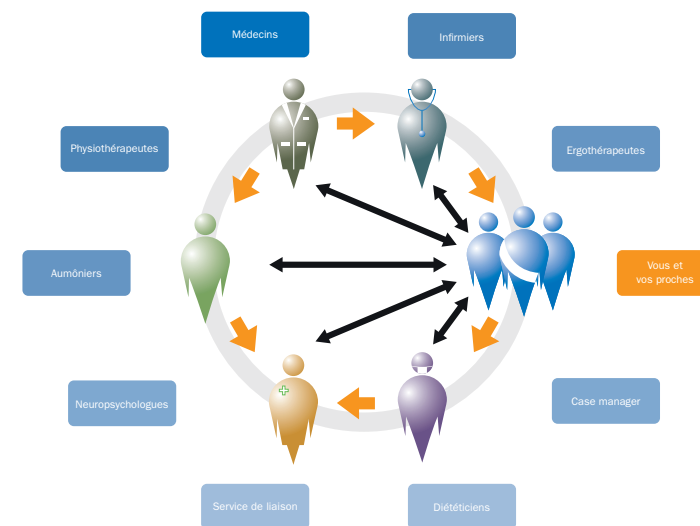
Un séjour en rééducation implique une participation active de votre part à la prise en charge thérapeutique. Les thérapies sont quotidiennes (sauf le week-end) et adaptées à votre situation, c'est pourquoi nous vous demandons d'apporter avec vous les effets suivants.

- Affaires de toilette
- Médicaments personnels et liste de médicaments
- Sous-vêtements
- Habits confortables pour les thérapies
- Chaussures adaptées
- Moyen auxiliaire de mobilisation personnel (si vous en possédez un)
- Matériel d'autocontrôle de la glycémie en cas de diabète
- Matériel de stomie si nécessaire

-
-

Qui compose l'équipe interprofessionnelle ?

Le travail en équipe interprofessionnelle permet de procéder à une évaluation de vos besoins et d'harmoniser les liens entre chacune des disciplines afin de d'assurer une prise en charge globale. Tout au long du séjour, il est important de suivre les recommandations données par les médecins, l'équipe soignante et les thérapeutes.



Les prestations fournies par l'équipe interprofessionnelle visent à :

- traiter la maladie, agir sur les facteurs de fragilisation et les incapacités fonctionnelles
- faire une évaluation gériatrique globale
- définir le lieu de vie le plus adapté au projet de la personne et à sa situation

8 Planning hebdomadaire et horaires des visites

Un planning de thérapies hebdomadaire vous est fourni à votre arrivée. Ces dernières sont réparties entre 9 et 17 heures. L'intensité du programme sera adaptée à vos capacités, vos besoins et vos objectifs. Cependant, l'assureur exige que vous participiez à deux thérapies par jour en moyenne (seul-e ou en groupe) du lundi au vendredi. Si vous ne pouvez pas réaliser ces thérapies, nous vous aiderons à trouver une autre prise en charge (court-séjour ou long séjour dans un établissement médico-social ou dans une unité d'accueil temporaire et d'orientation). En dehors des heures de thérapies, vous êtes encouragé-e à suivre les exercices qui vous seront transmis par les thérapeutes ou les soignant-e-s.

Si vous avez des rendez-vous prévus pendant votre hospitalisation, merci de nous communiquer les dates et la nature de ces derniers dès que possible.

Les visites peuvent avoir lieu tous les jours de 14 heures à 20 heures. Elles sous-entendent :

- respecter les mesures sanitaires ;
- respecter les consignes données par l'équipe médicale et thérapeutique (par exemple, ne pas donner à manger/boire en cas de difficulté à avaler) ;
- regarder et respecter le planning des thérapies affiché sur le tableau blanc en chambre pour prévoir les visites pendant les périodes de pause ;
- être attentif-ve au besoin de repos car les journées sont intenses et vous devez être en forme pour progresser.

9 Est-ce possible de bénéficier d'un congé durant le séjour ?

Veillez noter que les congés ne sont en principe pas autorisés pour des raisons d'organisation des traitements et d'assurance. Ils peuvent cependant avoir lieu au cas par cas, durant les week-ends ou les jours fériés, sur une demi-journée et ce en accord avec le médecin du Service. Dans le cas où vous souhaiteriez un congé, merci de vous adresser au préalable à l'équipe médico-soignante.



10 Quelles sont les orientations possibles après votre hospitalisation ?

Retour à domicile

Lorsque vous aurez retrouvé une indépendance suffisante pour rentrer à la maison, la sortie est décidée par le médecin en collaboration avec l'équipe interprofessionnelle. Des thérapies ambulatoires et d'éventuelles aides externes (soins à domicile, aide au ménage, repas à domicile, etc.) pourront être ensuite organisées en fonction de vos besoins. Le Service de liaison est à disposition pour vous informer et vous aider dans les démarches de sortie.

Institution

Si vous n'avez pas une autonomie suffisante à la fin de la réadaptation pour envisager un retour à domicile, des solutions alternatives existent. Il peut s'agir d'un :

- établissement médico-social (EMS) : court ou long-séjour ;
- foyer non-médicalisé ;
- transfert dans un autre service de l'HFR ou dans un autre hôpital, en cas de nécessité.

Vous serez informé-e assez tôt de l'éventualité d'un placement, si votre autonomie est insuffisante ou si votre état de santé ne permet pas une réadaptation. En raison de longues listes d'attente, il est préférable d'anticiper les démarches et d'effectuer des pré-inscriptions.

11 Message aux familles et aux proches

Voici quelques conseils à retenir :

- vous êtes acteur-trice de la prise en charge de votre proche et une personne ressource !
- selon ses objectifs et avec son accord, vous pouvez assister aux thérapies pour le suivi de son évolution et pour différents enseignements thérapeutiques.
- n'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits, de vos craintes en lien avec le projet de sortie pour que nous puissions échanger et trouver la solution la plus adaptée à la situation.
- nous sommes à votre écoute et vous rencontrons volontiers lors d'une réunion de famille, pour vous donner les informations dont vous avez besoin et répondre à vos questions.

Cas de pertes/vols/dégâts ou détériorations de biens des patient-e-s

Nous vous rendons attentif-ve au fait que les effets personnels gardés en chambre se trouvent sous votre responsabilité. Des dispositifs sécurisés sont disponibles dans les chambres pour y ranger vos biens de valeurs ou tout autre objet que vous voudriez mettre sous clé.

Toutefois, si vous veniez à perdre un bien (prothèses auditives ou dentaires, effets personnels, etc.), veuillez le signaler au personnel soignant. Un formulaire est prévu à cet effet. L'équipe interprofessionnelle est là pour vous accompagner et vous guider. N'hésitez donc pas à la solliciter si vous avez des questions.

Où nous trouver ?

Service de réadaptation gériatrique

HFR Riaz

Rue de l'Hôpital 9

1632 Riaz

026 306 40 00

HFR Tafers

Maggenberg 1

1712 Tafers

026 306 60 00